



**Concertation sur les secteurs TASE et Yoplait**

**Compte-rendu 1<sup>er</sup> atelier patrimoine  
du 19 mai 2009**

Rappel du contexte :

Cet atelier est le neuvième d'une série de 10, sur 5 thèmes : 1 environnement, 2 travailler – habiter – vivre, 3 espaces et équipements publics, 4 patrimoine, 5 déplacements.

2 ateliers ont eu lieu sur chaque thème : le premier est essentiellement destiné à un apport d'information aux participants sur le thème, pour qu'ils puissent lors du second formuler leurs souhaits et propositions pour les 2 secteurs concernés par cette phase de concertation :

-le secteur Yoplait sur le territoire de Villeurbanne

-le secteur Tase sur le territoire de Vaulx-en-Velin,

2 secteurs situés de part et d'autre du pôle de transport multimodal de La Soie.

## **1. Histoire et mémoires du Carré de Soie dans l'agglomération**

Catherine Forêt, sociologue, présente le travail que lui a commandé la mission Carré de Soie, la DPSA et les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, sur l'histoire de l'industrialisation du territoire Carré de Soie. Elle s'est appuyée sur une sélection d'archives, incluant la mémoire orale et écrite.

Deux idées principales structurent son travail :

- les traces immatérielles (l'histoire et les mémoires), côtoient les traces matérielles, laissées par l'industrialisation du territoire. Elles sont toutes les deux à prendre en compte

-Le Carré de Soie est une parcelle de l'histoire des Grands lyonnais, voire de celle de la Métropole Lyon-St-Etienne.

Le but, explique la sociologue, est **d'inventer avec tous les acteurs du site, des modes de représentation afin de mettre en valeur cette mémoire dans le projet urbain**, et qu'elle soit appréhendable par un public large.

Catherine Forêt distingue huit grandes étapes dans l'histoire du Carré de Soie  
(*Voir les documents présentés : cartographie et synthèse*)

### **a. Jusqu'au milieu du XIX e siècle :**

Un territoire rural protégé des crues du Rhône, sur la voie du Dauphiné, mais encore à l'écart de la première région industrielle de France

### **b. 1852-1880 : passage de l'industrie de la soie à l'industrie chimique.**

Des activités polluantes (production de teinture...) localisées au centre de Lyon, migrent au sud et à l'est, vers la rivière la Rize, dont l'eau douce est bien adaptée pour travailler la teinture

### **c. 1881-1918 : essor de l'industrialisation de l'Est lyonnais**, grâce à l'installation du chemin de fer, qui permet l'arrivée des matières premières, la construction de la centrale hydroélectrique de Cusset et du Canal de Jonage. Ce territoire est stratégique pour l'agglomération

Les couches populaires bénéficient d'avancées sociales, à l'époque du paternalisme du patronat, avec l'apparition des HBM (Habitation à bon marché), ancêtres des HLM. Les ouvriers affluent d'Ardèche, de la Loire et des pays étrangers pour travailler dans les usines de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin. En

1901, Vaulx-en-Velin n'est encore qu'un gros bourg (1 000 personnes) tandis que Villeurbanne compte 20 000 habitants.

**d. 1918-1944 : les années viscosse (déclin de la soie naturelle face à la soie artificielle)**

Certaines entreprises sortent renforcées de la guerre. L'implantation d'une usine du groupe Gillet à Vaulx-en-Velin entraîne la création d'un nouveau quartier : dès l'ouverture de l'usine, le groupe Gillet édifie la petite Cité, qui possède une grande originalité architecturale pour l'époque. En 1925, l'usine SASE emploie 1000 ouvriers, la plupart d'origine étrangère. Leur venue en France se fait au prix d'incroyables périls, comme en témoignent les mémoires orales et écrites. En 1926 sont construites les grandes Cités. En 1942 la compagnie des travailleurs indochinois s'installe à proximité de la petite Cité, ceux-ci sont mis à disposition des usines dont les ouvriers sont partis à la guerre.

**e. 1945-1962 : Entre patronat et PCF, Vaulx-en-Velin territoire emblématique de la banlieue ouvrière**

Avec la crise du logement, en 1950, de grands ensembles voient le jour (Part-Dieu..). La municipalité de Vaulx-en-Velin, prend le relai du patronat pour équiper la ville. En 1953 les Castors (coopérative d'habitants) construisent des lotissements. A cette époque règne une vie sociale et solidaire intense.

**f. 1963-1980 : les années ZUP.**

Le centre de gravité de Vaulx-en-Velin migre vers le Nord, tandis que le sud continue à s'équiper. Villeurbanne compte plus de 100 000 habitants et Vaulx-en-Velin augmente sa population de 12 000 à 44 000 habitants. L'usine TASE ferme en 1980, après 56 années d'activité. 50 000 ouvriers y auraient travaillé.

**g. 1981-1999 : Territoire laissé en friche**

En marge de la politique de la ville, le territoire, la zone de Vaulx-la-côte en particulier, est laissé en friche. Des émeutes urbaines se produisent. En France et en Europe naît un intérêt et le souci de la sauvegarde du patrimoine du XXe siècle. Par ailleurs, une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) est créée pour protéger l'ensemble des Gratte-Ciel à Villeurbanne

**h. 2000-2009 : Territoire au cœur du développement urbain**

L'ancienne voie de chemin de fer est utilisée pour créer la ligne de tramway. Le Carré de Soie, naguère au cœur du développement industriel, est aujourd'hui au cœur du développement urbain. Des associations, des écrivains s'intéressent au patrimoine de leur quartier : association l'usine sans fin, Vaulx-Carré de Soie, publication de nombreuses mémoires (notamment par l'écrivain, Marie-Ghislaine Chassine).

Garance Troupillon (mission Carré de Soie, Grand Lyon), demande aux habitants de quelle manière, selon eux, cette mémoire pourrait être mise en représentation. Elle lance des pistes : « proposons un outil clair, appropriable par tous, habitant le territoire ou venu d'ailleurs, créons un cheminement, une visite guidée, dans un esprit autre que celui d'un musée... ». Par ailleurs, il ne faut pas oublier, souligne le médiateur Denis Bernadet, l'idée de relier les quartiers entre eux, demande récurrente au fil des ateliers.

## Réactions

Mme Coulos Vaillant propose d'exposer des photos du quartier de la Soie, autour de la Préfecture à Lyon, comme cela se fait régulièrement. La Soie apparaîtrait ainsi moins éloignée aux Lyonnais, explique-t-elle.

Un participant se questionne sur la longévité du patrimoine : comment faire durer le patrimoine social, humain et architectural dans le temps, et comment le cimenter au nouveau quartier qui va se construire ?

Un autre participant se dit frappé par deux éléments : le fait de situer l'est lyonnais au centre de la carte (et non pas à « droite ») comme l'a fait la sociologue au cours de son exposé, met de fait ce territoire au premier plan. Second élément : le patrimoine du Carré de soie est le fruit d'un processus, d'une culture qui a mûri de longues années, et qui est indépendante de la géographie des communes. Comment dès lors créer quelque chose de commun à un groupe de personnes qui habitent sur ce territoire, autre qu'une appartenance à une commune, demande-t-il. Il en conclut que la tâche est ardue et qu'il faudra fédérer des initiatives éparpillées, fruits d'associations, d'artistes...

Le médiateur constate qu'il existe, de manière évidente, une identité vaudaise, une identité villeurbannaise et une identité du territoire Carré de soie, à travers son histoire. Trois outils se profilent : l'outil événementiel, l'outil immatériel/le nomade, l'outil physique, à implanter dans les secteurs Tase et Yoplait.

Pour Mme Gianetti, de l'association Vaulx Carré de soie il est important qu'existe un lieu de mémoire fixe, dans l'usine, afin que les habitants se l'approprient et que les Grands lyonnais découvrent ce lieu. Elle remarque que les gens sont en demande de « tourisme industriel ».

Un monsieur ajoute qu'il faut penser le projet à l'échelle de l'agglomération parce que, selon lui, la vallée du Gier est liée à l'histoire de l'usine TASE. Catherine Forêt précise qu'en effet les ouvriers circulaient d'une usine à l'autre.

Un monsieur s'étonne que le fait d'habiter du patrimoine n'ait pas encore été évoqué. Pour lui le risque serait :

- d'une part que les catégories socioprofessionnelles représentées changent à terme (au détriment des habitants actuels), avec l'augmentation des frais s'il faut entretenir ce patrimoine selon des règles strictes
- d'autre part, d'intellectualiser ou de figer des bâtiments vivants.

## 2. Le patrimoine bâti

a. Pascale Tridon, de l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, explique que le patrimoine bâti s'est élargi à des territoires et à des éléments de plus en plus récents (le patrimoine industriel). La manière de les aborder a évolué. Le public a davantage de proximité avec ces nouveaux patrimoines, qui, en étant à une échelle plus locale, l'interpelle, font appel à sa mémoire, à son vécu. Les collectivités publiques ont de plus en plus en charge ce nouveau type de patrimoine. Mme Tridon cite quelques

exemples de patrimoine bâti, à Lyon : le Garage Citroën dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, le Hangar du premier film, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Jean-Paul Dumontier, architecte, intervient, rappelant que si ces patrimoines ont pu être sauvegardés, c'est grâce à l'action d'associations qui ont défendu ces lieux.

L'animateur retient que la mobilisation des associations a permis d'avoir un effet sur le réel et de sauvegarder des lieux de mémoire.

Pascale Tridon explique qu'il existe sur Lyon une concentration d'outils patrimoniaux : ZPPAUP, monument historique, Label « patrimoine XXe » (ce dernier n'est pas une protection mais un repérage de la DRAC pour prendre en compte la qualité d'un bâtiment), périmètre d'intérêt patrimonial (pas réglementaire, mais un outil de négociation avec les promoteurs).

A l'échelle de l'agglomération, Mme Tridon constate beaucoup de protections sur la rive droite de la Saône ainsi que sur la Presqu'île. Mais plus on s'éloigne à l'est, plus le vide patrimonial est évident. En effet le secteur de l'est lyonnais est resté en retrait par rapport à la reconnaissance qualitative de l'agglomération, tandis que le patrimoine est un facteur important de rayonnement local, national et international, poursuit-elle.

Selon P. Tridon, le patrimoine ordinaire relève d'une histoire de vie (épopée industrielle) plus que d'une histoire de l'art.

Mme Coulos Vaillant s'interroge sur le terme patrimoine « ordinaire » et lui préfère le terme patrimoine industriel.

Mme Tridon explique qu'« ordinaire » est employé en opposition à « monumental ». Le terme « d'intérêt local » est aussi intéressant à ses yeux.

Une dame n'a pas entendu parler de la protection des Grandes cités TASE, alors que, selon elle, elles forment un tout avec les petites cités TASE et sont, au même titre du patrimoine.

b. Pierre-Dominique Guérin (Mission Carré de Soie) explique que le Ministère de la culture (DRAC) a été saisi à l'automne 2007 par les associations, suite à la démolition de l'aile ouest de l'ancienne usine TASE. Les associations souhaitaient une protection plus forte que la protection « Element bâti à préserver » mise en œuvre dans le PLU, avec l'inscription de la totalité des éléments bâtis encore existants (aile est et bâtiment de façade). L'année 2008 a permis une série de réunions entre les associations, le promoteur, les collectivités et Bouwfonds Marignan, propriétaire des 2/3 du linéaire de la façade de l'usine. Début 2009, le Grand Lyon a missionné le Cabinet d'architecte de Bruno Dumetier, urbaniste en chef du projet urbain, pour réaliser une étude de faisabilité permettant de concilier faisabilité financière de l'opération et préservation du patrimoine. Les principes retenus par l'étude de faisabilité, acceptés par le promoteur, ont fait l'objet d'une présentation en conférence de presse le 20 avril. Ces principes sont les suivants :

- réhabilitation de la façade sud et du mur de pignon ouest
- démolition reconstruction l'identique du volume bâti

Le 23 avril, la commission régionale du patrimoine et des sites a prononcé un avis allant dans le sens des propositions de Bruno Dumetier. Sur le bâtiment d'entrée,

propriété de la SCI La soie, elle préconise une inscription de l'intégralité du volume et des murs. Le Préfet doit encore entériner cette décision pour qu'elle soit officielle. Elle recommande également la mise en place d'une ZPPAUP sur le complexe TASE (cette dernière recommandation devant faire l'objet d'une nouvelle CRPS).

c. Les orientations plus précises sur les deux secteurs TASE et sur l'amande

Ville de Vaulx-en-Velin : Jean-Pierre Meilland (direction de l'urbanisme), précise que les élus portent un intérêt aux aspects historiques et industriels des bâtiments présents sur le secteur. Concernant les Grandes cités TASE, le promoteur a lancé un programme de réhabilitation qui n'est pas satisfaisant pour les habitants. Une réunion est prévue avec les habitants et le bailleur, la société Solar, pour poursuivre le programme de réhabilitation. Quant à l'opportunité d'une ZPPAUP sur les grandes cités TASE, elle est à discuter, ajoute M. Meilland.

Ville de Villeurbanne : Olivier Cozeret (direction de l'urbanisme) explique qu'il existe sur Villeurbanne des bâtiments qui, sur le plan architectural et historique, présentent un intérêt. Il évoque la question du maintien des populations qui habitent dans des bâtiments de ce type, prenant l'exemple des maisons situées dans l'amande. M. Cozeret indique que ce bâti sera conservé et réhabilité. Les rues de cette zone sont le témoignage d'anciens cheminements que la ville souhaite conserver. Un patrimoine n'a rien de figé, décrète-t-il, sinon il est destiné à dépérir. La collectivité, qui a annoncé en décembre dernier que ce bâti serait conservé, doit trouver les outils réglementaires permettant d'accompagner les propriétaires dans les éventuels travaux afin qu'ils puissent rester dans les lieux.

Il rappelle qu'un patrimoine requalifié va parfois à l'encontre des habitants (ex. La Croix-Rousse).

Les deux municipalités affirment leur intention de maintenir les habitants des quartiers les plus concernés (Amande, petites et grandes cités Tase).

d. Pascal Tridon liste les entités d'importance patrimoniales sur le Carré de Soie :

- le canal de Jonage fait l'objet d'un grand projet, l'anneau bleu. Il présente un certain nombre de patrimoine : usine hydroélectrique, celibatorium, la piscine Cusset qui sont de qualité remarquable, très identitaires et non protégés. Le paysage du secteur s'appuie sur les berges mais aussi sur une série de petites rues qui porte une histoire. Ce secteur a une vocation de loisir grâce à son échelle.

- Complexe TASE :

- L'usine Gillet
- La Cité-jardin et les grandes cités et les ensembles de logement associés
- Les équipements
- Un vocabulaire en terme d'architecture (élément de clôture,...) qui donne une unité à cette cité qui présentent pourtant une diversité de maisons

L'ensemble représente un projet social fort, avec la cité pavillonnaire, les hbm, l'école... qui possèdent une hiérarchie dans leur organisation. Cette dimension fondatrice du quartier pourrait être retranscrite dans les formes urbaines comme dans les modes de gestion dans le projet urbain Carré de soie.

- L'amande : dimension plus modeste en terme de patrimoine bâti. Elle est le seul secteur qui marque l'identité rurale de ce quartier, avec une logique d'ouverture d'est en ouest. Ce type de constructions, avec des coursives extérieures, a été également retrouvé à Vaise.

Si on ne peut tout conserver, conclue Mme Tridon, des éléments peuvent être réintégrés, en terme de référence.

e. Les outils mobilisables : une palette importante  
(voir présentation powerpoint de P. Tridon)

- Les outils réglementaires

### **Une ZPPAUP**

-Une protection initiée et portée par la collectivité en partenariat avec l'Etat

-Un règlement précis et négocié

-C'est un outil lourd à manier, précise Mme Tridon car les Architectes des Bâtiments de France doivent donner leur avis et l'étude préalable dure plusieurs années

### **Un PLU patrimonial**

-Dans le cadre de l'article L 123-1 7° : possibilité de prise en compte d'éléments patrimoniaux dans le PLU

-Un nouvel outil sur Lyon et Villeurbanne : le Périmètre d'Intérêt Patrimonial

C'est une Orientation d'Aménagement Secteur et Quartier

(OAQS) Elle remplace l'indice « p » de la périphérie

Elle est plus précise.

Sur cet outil, ce sont les collectivités qui ont la main, commente Mme Tridon, car il est soumis à des enquêtes publiques.

C'est un travail qui doit se faire en bonne intelligence entre les services de l'Etat, ceux de la ville et les habitants, conclut Mme Tridon, et cela nécessite de mettre en place des instances de rencontre.

- Les outils opérationnels

Il en existe plusieurs, mais, selon Mme Tridon, ils sont très complexes : l'Anah, l'Opah, le PIG ou encore l'OPATB. En conclusion, l'urbaniste remarque qu'il n'existe pas au niveau de l'habitat, d'outils opérationnels permettant d'avoir des subventions sur le volet patrimoine.

La réunion doit s'achever dans l'urgence pour des raisons logistiques, ne laissant pas le temps d'échange nécessaire. La discussion est reportée au deuxième atelier Patrimoine, devant se tenir le 2 juin 2009.